



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

# **REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Lundi 9 mars 2009  
Hôtel de ville de Saint-Yrieix**

# SOMMAIRE

## **I – AFFAIRES FINANCIERES**

- 1°) Analyse du compte administratif 2008 de la Communauté de Communes*
- 2°) Analyse du compte administratif 2008 du SPANC*
- 3°) Analyse du compte administratif 2008 du lotissement*
- 4°) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2008*
- 5°) Affectation des résultats*

## **II – DEBAT D' ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

## **III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 1°) Z.A. de la gare à Saint-Yrieix*
- 2°) Commune de Coussac-Bonneval – Construction d'un atelier-relais*

## **IV – TOURISME ET CULTURE**

- 1°) Nettoyage de la Collégiale de Saint-Yrieix – Demande de subvention*
- 2°) Demandes d'avances sur subventions*

## **V – AFFAIRES DIVERSES**

*Arrêts pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*



# L'an mille neuf, le neuf mars

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2009

PRESENTS : M. Marcel BONNAUD, M. Francis LATRONCHE, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUIGNARD, M. Francis DELORT, M. René CLUNIAT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, Mme Maryse PRADEAU, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY-VEYRI, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, , M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Patrick DARY, M. André MIALARET, M. Michel PENOT, Melle Maryline GRANGER, M. Hervé FORESTIER.

M. Patrick DARY donne procuration à Mme Maryse PRADEAU

M. André MIALARET donne procuration à Mme Michèle ROY-VEYRI

M. Michel PENOT donne procuration à M. Gilles DELANGE

Melle Maryline GRANGER donne pouvoir écrit à M. Jean-Louis DUPUY

M. Hervé FORESTIER donne procuration à M. Dominique GRANGER

SECRETAIRE : M. Dominique GRANGER

M. le Trésorier est excusé.



Le Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2008 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

## **I – AFFAIRES FINANCIERES**

### 1° / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : *Daniel BOISSERIE*

## **1° / Section de fonctionnement**

Au vu du compte administratif provisoire 2008, il apparaît que les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 059 334 €** et les recettes à **6 743 535 €**

L'excédent de fonctionnement est donc de **1 684 201 €**

### **a- Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement**

En section de fonctionnement, l'année 2008 enregistre une hausse des dépenses de 3,59 % et une augmentation des recettes de 10,55 %.

### **b- Evolution de l'autofinancement ou la nécessité de préserver un bon niveau d'autofinancement**

En 2008, la **capacité d'autofinancement** de la Communauté de Communes est relativement **stable** par rapport à l'année précédente. Elle s'établit à 1 771 160 €.

## **2° / Les opérations d'investissement et la dette**

En 2008, la Communauté de Communes a réalisé **9 771 013 €** de dépenses d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **9 183 198 €**, soit un taux d'exécution du budget de **68,58 %** et un investissement de **745 €** par habitant (Pour mémoire, l'investissement par habitant s'élevait à **312 €** en 2007).

Cette hausse des dépenses d'équipement s'explique principalement par la construction du complexe aqua-récréatif qui a débuté en juillet 2006.

Le **déficit cumulé d'investissement est de 2 535 472 €**, ce qui laisse apparaître un résultat de **- 851 271 €**.

Le déficit cumulé d'investissement s'explique de la façon suivante : lors du vote du budget 2008, l'équilibre de la section d'investissement était assuré par l'inscription d'un recours à l'emprunt de 2 932 739 €. Or, aucun emprunt n'a été contracté durant l'année 2008. La Communauté de Communes a financé les dépenses d'investissement 2008 grâce à l'autofinancement et en ayant recours à une ligne de trésorerie (2 500 000 €), notamment pour le financement du complexe.

Pour un actif de plus de **27 000 000** d'euros, la Communauté de Communes a emprunté depuis sa création 3 871 143 € et le capital restant dû est de 3 169 306 € au 31 décembre 2008.

## **2° / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SPANC**

Rapporteur : *Daniel BOISSERIE*

Au vu du compte administratif 2008, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 18 992 € et les recettes de fonctionnement à 22 067 €.

L'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **3 075,48 €**

La section d'investissement se clôture au 31 décembre 2008 avec un excédent de **594,73 €**

Le résultat de clôture du budget SPANC est donc de **3 670,21 €**

### 3° / ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU LOTISSEMENT

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Au vu du compte administratif 2008, l'exercice 2008 laisse apparaître un déficit de la section d'investissement de **208 738,76 €**

Ce montant correspond à la différence entre la valeur des terrains aménagés (243 660 €) et le prix de vente des terrains cédés jusqu'au 31 décembre 2008 (34 921 €).

### 4° / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2008

Rapporteur : Isabelle BARRY

Le Conseil de Communauté a approuvé les comptes de gestion de la Communauté de Communes, du service public d'assainissement non collectif et du lotissement établis par le receveur communautaire et visés par le Trésorier Payeur Général.

Les comptes administratifs étant identiques aux comptes de gestion, le Conseil de Communauté a approuvé les comptes administratifs dont les données sont rappelées ci-après :

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				1 167 437,63		1 167 437,63
Opérations de l'exercice	5 059 334,11	6 743 535,15	9 771 013,17	6 068 104,74	14 830 347,58	12 811 639,89
<b>TOTAUX</b>	<b>5 059 334,41</b>	<b>6 743 535,15</b>	<b>9 771 013,17</b>	<b>7 235 542,37</b>	<b>14 830 347,58</b>	<b>13 979 077,52</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 684 200,74</b>	<b>2 535 470,80</b>		<b>851 270,06</b>	
Restes à réaliser			3 598 777,00	2 796 042,00	3 598 777,00	2 796 042,00
Totaux cumulés		1 684 200,74	6 134 247,80	2 796 042,00	4 450 047,06	2 796 042,00
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>1 684 200,74</b>	<b>3 338 205,80</b>		<b>1 654 005,06</b>	

**COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 877,84		165,37		7 043,21
Opérations de l'exercice	18 992,36	15 190,00		429,36	18 992,36	15 190,00
<b>TOTAUX</b>	<b>18 992,36</b>	<b>22 067,84</b>		<b>594,73</b>	<b>18 992,36</b>	<b>22 662,57</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 075,48</b>		<b>594,73</b>		<b>3 670,21</b>
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		3 075,48		594,73		3 670,21
<b>Résultats Définitifs</b>		<b>3 075,48</b>		<b>594,73</b>		<b>3 670,21</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		20 155,50	243 660,14		243 660,14	20 155,50
Opérations de l'exercice	34 921,38	14 765,88		34 921,38	34 921,38	49 687,26
<b>TOTAUX</b>	<b>34 921,38</b>	<b>34 921,38</b>	<b>243 660,14</b>	<b>34 921,38</b>	<b>278 581,52</b>	<b>69 842,76</b>
<b>Résultat de clôture</b>			<b>208 738,76</b>		<b>208 738,76</b>	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés			208 738,76		208 738,76	
<b>Résultats Définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 738,76</b>		<b>208 738,76</b>	

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président s'est retiré de la séance qui a été présidée par Madame Isabelle BARRY.

**5° / AFFECTATION DES RESULTATS**

*Rapporteur : Isabelle BARRY*

Le Conseil de Communauté a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du budget principal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2009) ..... **1 684 200,74 €**
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2009) ..... **0,00 €**
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2009 ligne 002  
(report à nouveau créateur) ..... **0,00 €**

## II – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : *Daniel BOISSERIE*

En application du C.G.C.T. (article L 2312-1), un débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

### A / PERSPECTIVES 2009

Compte tenu des données énoncées ci-après, le budget 2009 pourrait être de **19 700 000 €** (6 744 000 € en fonctionnement et 12 956 000 € en investissement).

#### 1°/ Budget principal

##### Section de fonctionnement

##### a- Recettes de fonctionnement

##### ➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

Pour 2009, la dotation d'intercommunalité s'élève à **432 543 €**, soit une baisse de 0,11 % par rapport à 2008 (montant 2008 : 433 021 €).

##### ➤ Les ressources fiscales

##### BASES D'IMPOSITION

Libellés	Bases 2008	Bases 2009 notifiées	Variation 2009/2008 en %
<b>T.H</b>	12 589 396	<b>13 141 000</b>	+ 4,39 %
<b>T.F.B.</b>	10 033 031	<b>10 552 000</b>	+ 5,18 %
<b>T.F.N.B.</b>	582 812	<b>591 000</b>	+ 1,43 %
<b>T.P.</b>	16 259 870	<b>16 894 000</b>	+ 3,90 %

Le montant des ressources fiscales est fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2009.

LES DIFFERENTES HYPOTHESES PROPOSEES CONCERNANT LE VOTE DES TAUX 2009

	Rappel taux 2008	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5
<b>T.H.</b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,07 %</b>	<b>1,17 %</b>	<b>1,26 %</b>	<b>1,26 %</b>	<b>1,32 %</b>
Evolution en % par rapport à 2008		0,00 %	9,35 %	17,76 %	17,76 %	23,36 %
<b>T.F.B.</b>	<b>2,09 %</b>	<b>2,09 %</b>	<b>2,09 %</b>	<b>2,09 %</b>	<b>2,20 %</b>	<b>2,09 %</b>
Evolution en % par rapport à 2008		0,00 %	0,00 %	0,00 %	5,26 %	0,00 %
<b>T.F.N.B.</b>	<b>6,48 %</b>	<b>6,48 %</b>	<b>7,08 %</b>	<b>7,63 %</b>	<b>7,63 %</b>	<b>7,80 %</b>
Evolution en % par rapport à 2008		0,00 %	9,26 %	17,75 %	17,75 %	20,37 %
<b>T.P.</b>	<b>16,73 %</b>	<b>16,73 %</b>	<b>16,73 %</b>	<b>16,73 %</b>	<b>16,73 %</b>	<b>16,73 %</b>
Evolution en % par rapport à 2008		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

MONTANT DES RESSOURCES FISCALES 2009 POUR CHAQUE HYPOTHESE

	Rappel produit fiscal 2008	Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3	Hypothèse 4	Hypothèse 5
<b>T.H.</b>	134 706 €	140 609 €	153 750 €	165 577 €	165 577 €	173 461 €
<b>T.F.B.</b>	209 690 €	220 537 €	220 537 €	220 537 €	232 144 €	220 537 €
<b>T.F.N.B.</b>	37 768 €	38 297 €	41 843 €	45 093 €	45 093 €	46 098 €
<b>TOTAL TAXES MENAGES</b>	382 164 €	<b>399 442 €</b>	<b>416 130 €</b>	<b>431 207 €</b>	<b>442 814 €</b>	<b>440 096 €</b>
Produit supplémentaire par rapport au produit 2008 pour les taxes ménages		+17 278 €	+ 33 966 €	+ 49 043 €	+ 60 650 €	+ 57 932 €
<b>T.P.</b>	2 720 277 €	2 826 366 €	2 826 366 €	2 826 366 €	2 826 366 €	2 826 366 €
<b>TOTAL TAXES MENAGES + T.P.</b>	3 102 441 €	<b>3 225 809 €</b>	<b>3 242 496 €</b>	<b>3 257 573 €</b>	<b>3 269 180 €</b>	<b>3 266 462 €</b>
Produit supplémentaire par rapport au produit fiscal 2008		+123 368 €	+ 140 055 €	+ 155 132 €	+ 166 739 €	+ 164 021 €

➤ La TEOM, est entièrement reversée au SICTOM et au SICREL.

Elle pourrait s'élever pour le SICTOM à **1 048 236 €** en 2009, soit -0,6 % par rapport à 2008 (*montant 2008 : 1 054 726 €*). Il faut ajouter la location des containers pour la commune de Saint-Yrieix pour un montant estimatif de 49 000 €, soit un total général pour l'année 2009 de **1 097 236 €**.

Le montant qui sera demandé par le SICREL pour les deux communes de la Corrèze n'est pas connu à ce jour. Il était en 2008 de **23 500 €**

**Pour l'année 2009, les taux votés pourraient être ceux proposés (voir annexe I).**

➤ Les autres allocations et dotations

Pour 2009, la dotation de compensation s'élève à 921 955 €. Les allocations compensatrices s'élèvent à 43 653€, soit une baisse de 14,53% par rapport à 2008.

Les recettes totales de fonctionnement 2009 pourraient s'élever entre 6 774 699€ et 6 815 852€ en fonction de l'hypothèse retenue pour le vote des taux 2009.

**b- Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 5 702 327 €.

**Section d'investissement**

Le montant des recettes d'investissement pourrait être de 12 025 937 €. Ce montant comprend les subventions, l'affectation du résultat 2008, le F.C.T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les produits de cession et le remboursement du montant de la T.V.A. du complexe.

Les dépenses d'investissement 2009 sont estimées à 12 956 386 €.

Les dépenses d'équipement pour 2009 sont estimées à 7 608 805 € .

Elles concernent notamment :

- le complexe aqua-récréatif qui représente l'opération la plus importante
- les travaux relatifs à la grange ovalaire de Saint-Eloy, à l'église de Coussac-Bonneval et à la maison de Ségur-le-Château
- l'aire d'accueil des gens du voyage
- l'atelier de conditionnement de châtaignes
- l'atelier de découpe à la Meyze
- l'atelier de porcelaine à Coussac-Bonneval
- les fonds de concours pour la salle des fêtes de la Meyze.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un recours à l'emprunt compris entre 930 449 € et 889 796 €.

## **2°/ Le budget annexe du SPANC**

Concernant le contrôle des assainissements non collectifs existants

La Communauté de Communes vient de signer avec la SAUR un marché pour la réalisation d'un diagnostic des assainissements non collectifs existants.

Les recettes tiennent compte de la subvention de l'Agence de l'eau et du prix facturé aux usagers.

### Pour les contrôles des assainissements non collectifs sur constructions neuves

Les recettes de fonctionnement correspondent à l'instruction des dossiers aux diverses subventions versées par l'Agence de l'eau.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le remboursement par le budget assainissement sur le budget principal de la Communauté de Communes,
- des fournitures diverses,
- et une partie de la rémunération de la personne affectée au SPANC.

Le budget devrait s'élever à **323 826 €** (318 515 € pour la section de fonctionnement et 5 310 € pour la section d'investissement).

## **III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1° / Z.A. DE LA GARE A SAINT-YRIEIX**

Rapporteur : *Raymond BOISSARD*

Il est rappelé que, par acte en date du 8 décembre 2008, la Communauté de Communes a acquis l'ancien site ALVEA d'une surface de 4,5 ha environ et sur lequel se trouvent des bâtiments.

A ce jour deux entreprises locales ont sollicité l'acquisition de parties de cet ensemble immobilier afin de développer leur activité (lots n°2 et 6) ainsi qu'un riverain (lot n°3)..

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser la vente de la totalité des immeubles indiqués et d'autoriser le Bureau à en fixer les conditions.

### **2° / COMMUNE DE COUSSAC-BONNEVAL – CONSTRUCTION D'UN ATELIER-RELAIS**

Rapporteur : *Guy FURELAU*

Le Conseil de Communauté a décidé de :

- donner un accord de principe à la réalisation d'un atelier-relais sur un terrain appartenant à la Commune de Coussac-Bonneval, sis à la « Plantade » cadastré section YE 63 et 64 d'une surface totale de 1 ha 45 a 96 ca, et ce suite à la demande d'une entreprise de création et de distribution d'objets en porcelaine de s'implanter sur Coussac-Bonneval,

- solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter.

## **IV – TOURISME ET CULTURE**

### **1° / NETTOYAGE DE LA COLLEGIALE DE SAINT-YRIEIX – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : *Pierre VERGNOLLE*

Considérant que la Collégiale nécessite un important nettoyage intérieur, impliquant la mise en place d'un échafaudage mobile, et que la société « ONET SERVICES LIMOGES » est la mieux placée, le Conseil de Communauté a décidé de confier les travaux à cette entreprise et de solliciter l'aide de la DRAC.

### **2° / DEMANDES D'AVANCES SUR SUBVENTIONS**

Rapporteur : *Delphine PERRIER-GAY*

#### ***a) Syndicat d'Initiative de Coussac-Bonneval***

Le Conseil de Communauté a décidé, après avis de la Commission Tourisme et du bureau, d'octroyer une avance sur subvention de 2 000 € sur la subvention 2009.

#### ***b) La Lumière des Tours***

Le Conseil de Communauté, après avis de la Commission Tourisme et du bureau, a décidé d'octroyer une avance sur subvention de 4 000 € sur la subvention 2009.

## **V – AFFAIRES DIVERSES**

### **ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : *Pierre VERGNOLLE*

- ☞ Résiliation de la convention de mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes à l'Agence Nationale pour l'Emploi
- ☞ Avenant n°13 au bail du 27 mars 2001 avec la société LAREDY

- ☞ Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec LA GARE ARCHITECTES pour la restauration des façades Sud et Ouest de l'immeuble Lou Castel
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement Thierry FURELAU et Sarl DUBOC pour l'aménagement d'un bâtiment à vocation touristique à Coussac-Bonneval
- ☞ Contrat de livraison de gaz avec Gaz Réseau Distribution France pour le complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs
- ☞ Tarifs du Cinéma AREVI à compter du 2 janvier 2009
- ☞ Contrat de fourniture électricité avec EDF pour le complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs
- ☞ Attribution du marché à la SARL LARBRE pour l'étude du réseau d'assainissement du bourg de Ladignac-le-Long
- ☞ Avenant n°8 au bail passé le 28 décembre 2000 avec M. et Mme LAHURE
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture CETEC pour l'atelier de conditionnement de Marrons et Châtaignes
- ☞ Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture CETEC pour la réalisation d'un bâtiment à la ferme-relais
- ☞ Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement CUBERTAFOND – DEFRETIN INGENIERIE et BEI pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Avenant n°2 au bail passé le 8 décembre 2006 avec l'Action Gérontologique Arédienne
- ☞ Contrat de prêt-relais auprès de la Caisse d'Epargne du Limousin et d'Auvergne



- **La Tour du Plô et le site de Marcognac**

*En fin de séance, Daniel BOISSERIE précise qu'il a assisté, ce jour, à une réunion avec la DRAC au sujet des dossiers de la Tour du Plô et du site de Marcognac.*

*Pour Marcognac, un montant d'investissement de 300 000 € a été inscrit au titre du Contrat de Pays Saint-Yrieix Sud Haute-Vienne 2008-2010. (l'Etat attribuerait une subvention de 75 000 € au titre du FNADT dans le cadre du plan de relance).*

*Il précise qu'il semble indispensable de protéger Marcognac sans se lancer dans un vaste programme de travaux : réfection des couvertures, nettoyage et sauvegarde des murs pourraient être réalisés.*

*En ce qui concerne la Tour du Plô, l'Etat ne veut plus assurer la maîtrise d'œuvre.*

- **Le site de Chauffaille à Coussac-Bonneval**

*Dans le cadre du plan de restructuration de la défense, ce site militaire de 199 hectares avec 2 fermes, une chapelle et un château va être désaffecté.*

*Un courrier a été adressé au ministère de la défense, au préfet, au maire de Limoges et au général sur le devenir de ce site. Plusieurs visites ont été effectuées en présence du préfet et du colonel. Des projets de développement pourraient être envisagés comme la réhabilitation du château, la construction d'un abattoir interdépartemental et la plantation d'un verger collectif (environ 30 hectares). Une réunion est prévue le 13 mars 2009 avec les services de la Préfecture au sujet de la restructuration des sites militaires.*



**L' ENSEMBLE DES DECISIONS A ETE APPROUVE A L'UNANIMITE.**

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 15.**

# CALCUL DES TAUX 2009 DE TEOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## ANNEE 2009

Coût SICTOM

1 048 236 €(-0,62% par rapport à 2008)

Coût SICREL

26 202 €

Location containers SY

49 000 €(+ 16% par rapport à 2008)

Coût total SICTOM

1 097 236 €(+0,04% par rapport à 2008)

Coût Total

1 123 438 €

COMMUNES	RAPPEL			2009 prévisionnel						
	TAUX 2007	COÛT 2008 / COMMUNE	TAUX 2008	bases prévisionnelles 2009	Coût SICTOM SICREL 2009 / commune	Taux qui devrait être appliqué en 2009	Evolution qui devrait avoir lieu entre taux 2009 et 2008	proposition taux 2009	Produit qui serait encaissé par commune	évolution des taux entre 2009 et 2008
Le Chalard	11,64%	25 292	11,80%	216 186	25 289	11,70%	-0,87%	12,39%	26 785	5,00%
Coussac Bonneval	14,62%	113 262	14,60%	822 319	112 155	13,64%	-6,58%	14,50%	119 236	-0,68%
Glandon	12,62%	59 638	12,60%	513 674	58 766	11,44%	-9,20%	12,26%	62 976	-2,70%
La Meyze	13,87%	67 637	14,20%	495 736	66 512	13,42%	-5,52%	14,29%	70 841	0,63%
Ladignac le Long	14,20%	94 389	14,15%	732 814	94 112	12,84%	-9,24%	13,64%	99 956	-3,60%
La Roche l'Abeille	13,95%	46 719	13,90%	359 809	46 094	12,81%	-7,84%	13,67%	49 186	-1,65%
St Yrieix la Perche (2)	14,16%	275 989	14,00%	2 259 575	279 419	12,37%	-11,67%	13,38%	302 331	-4,43%
St Yrieix la Perche (1)	10,51%	413 801	10,40%	4 448 156	414 890	9,33%	-10,32%	10,38%	461 719	-0,19%
<b>Total Haute-Vienne</b>		1 096 727		9 848 269	1 097 237				1 193 030	
Saint-Eloy-Les-Tuileries (3)	9,45%	2 561	15,00%	17 323	2 737	15,80%	5,33%	15,00%	2 598	0,00%
Saint-Eloy-Les-Tuileries (4)	9,40%	5 122	12,00%	49 049	5 481	11,17%	-6,88%	12,00%	5 886	0,00%
Séгур-Le-Château (3)	9,85%	9 160	9,85%	130 380	9 801	7,52%	-23,68%	9,85%	12 842	0,00%
Séгур-Le-Château (4)	9,40%	5 122	9,40%	70 979	5 481	7,72%	-17,85%	9,40%	6 672	0,00%
<b>Total Corrèze</b>		21 965		267 731	23 500				27 999	

TOTAL GENERAL

1 221 029

(2) zone avec 2 ramassages

(3) Bourg 1 ramassage/semaine -porte à porte

(1) zone avec 1 ramassage

(4) Extérieur bourg - 1ramassage/semaine en containers

Augmentation des bases de TEOM de 4,28% par rapport à 2008

Pour les deux communes de la Corrèze le montant qui sera demandé par le SICREL n'est pas connu à ce jour. Il était de 23 500 € en 2008.